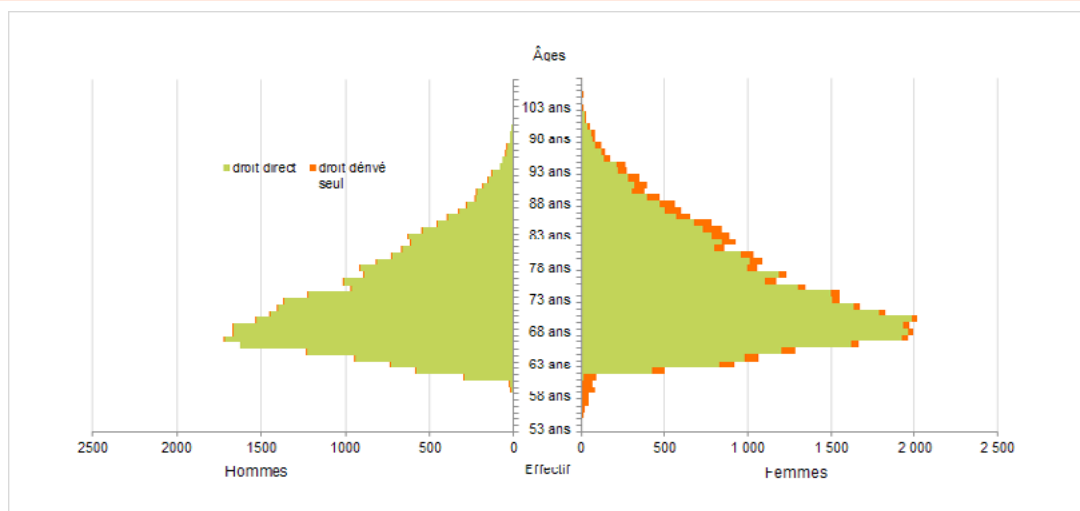


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 963	2 808	4 771
Droits directs (retraites personnelles)	1 851	2 205	4 056
Droits dérivés (retraites de réversion)	112	603	715
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	423	490	913
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	29	14	43
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	65,0 ans	64,5 ans	64,7 ans
Droits dérivés	76,7 ans	72,2 ans	72,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	34,9%	29,7%	32,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	27 907	36 266	64 174
Retraités percevant un droit direct seul	27 050	27 876	54 927
Retraités percevant un droit dérivé seul	106	2 744	2 850
Retraités percevant les deux à la fois	751	5 646	6 397
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	21,2%	22,1%	21,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	365	223	588
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,7 ans	75,2 ans	75,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	659 €	653 €	656 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 114 €	1 022 €	1 062 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	42,2%	55,4%	49,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

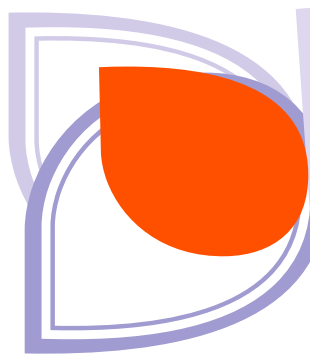
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

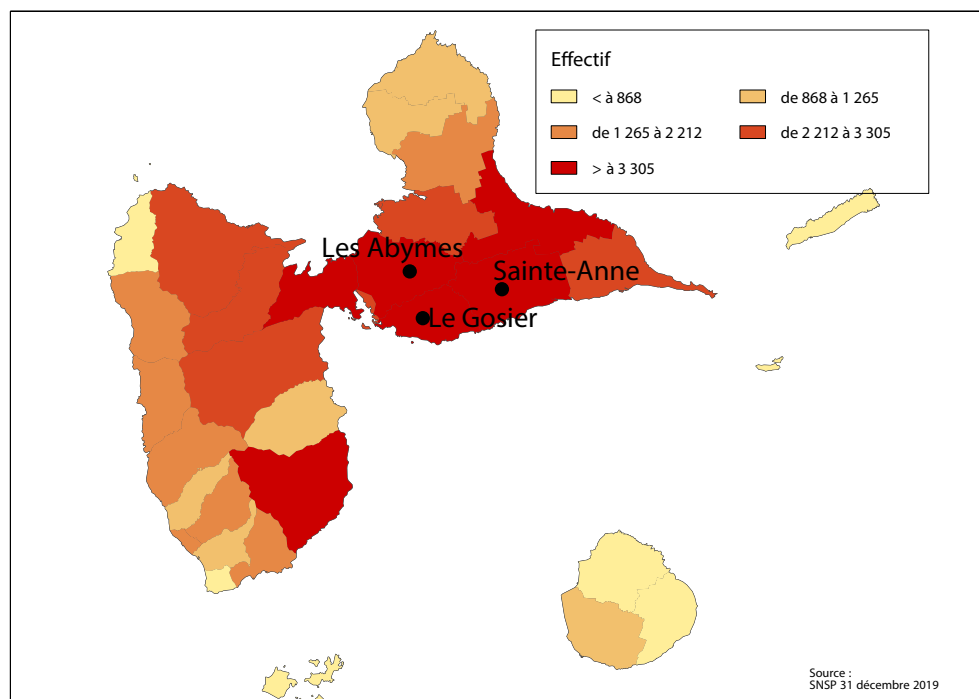
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Abymes (Les)</b>			
Nombre total de retraités	3 372	4 768	8 140
Retraités percevant un droit direct seul	3 246	3 615	6 861
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	342	358
Retraités percevant les deux à la fois	110	811	921
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	23,5%	23,5%	23,5%
<b>Gosier (Le)</b>			
Nombre total de retraités	2 008	2 485	4 493
Retraités percevant un droit direct seul	1 953	1 988	3 941
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	161	166
Retraités percevant les deux à la fois	50	336	386
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	20,0%	20,3%	20,1%
<b>Sainte-Anne</b>			
Nombre total de retraités	1 688	2 148	3 836
Retraités percevant un droit direct seul	1 639	1 655	3 294
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	171	180
Retraités percevant les deux à la fois	40	322	362
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	19,5%	17,6%	18,4%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.